



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N° 15.192

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs
du Garden Tennis de ROYAN*

= ° = ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°14/017 en date du 22 janvier 2014 concernant la fixation des tarifs du Garden Tennis de ROYAN rendu exécutoire le 23 janvier 2014,

D E C I D E

- de fixer à compter du 1^{er} mai 2015, les tarifs du Garden Tennis, comme suit :

<u>ABONNEMENTS</u>		
<u>Membres du ROC TENNIS</u>		
- Abonnement annuel (9h – 19h)	205,00 €	209,00 €
- Abonnement annuel « éco » (13h – 17 h)	143,50 €	146,00 €
- Abonnement hors saison (9h – 19h)	184,50 €	188,00 €
- Abonnement hors saison « éco »	123,00 €	125,50 €
- Couple année	307,50 €	314,00 €
- Couple année « éco »	184,50 €	188,00 €
- Carte étudiant	135,00 €	138,00 €
<u>Usagers non membres du ROC TENNIS</u>		
- Abonnement annuel (9h – 19h)	256,00 €	261,00 €
- Abonnement annuel « éco » (13h – 17h)	195,00 €	199,00 €
- Abonnement hors saison (9h – 19 h)	236,00 €	241,00 €
- Abonnement hors saison « éco »	174,00 €	177,50 €
- Couple année	384,00 €	392,00 €
- Couple année « éco »	292,00 €	298,00 €

<u>Amicalistes</u> - <u>Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN et Amicale de la Communauté d'Agglomération ROYAN Atlantique (C.A.R.A .)</u> * Adulte * Couple	150,00 € 240,00 €	153,00 € 245,00 €
<p style="text-align: center;"><u>LOCATIONS</u></p> <u>Saison</u> - court Heures Pleines (8h/13h-17h/20h) - joueur Heures Pleines (8h/13h-17h/20h) - joueur double Heures Pleines (8h/13h - 17h/20h) <u>Hors saison</u> - court Heures Pleines (9h/12h-16h/19h) - joueur Heures Pleines (9h/12h-16h/19h) - joueur double Heures Pleines (9h/12h-16h/19h) <u>Hors saison « courts extérieurs » & « Heures creuses »</u> - court - joueur - joueur double - passage 2 heures <u>Location mairie</u> <u>Location horaire applicable aux stages sportifs extérieurs</u>	15,00 € 7,50 € 3,75 € 12,50 € 6,25 € 3,60 € 10,00 € 5,00 € 2,50 € 9,00 € 2,50 € 8,00 €	16,00 € 8,00 € 4,00 € 12,85 € 6,40 € 3,60 € 10,20 € 5,10 € 2,55 € 9,20 € 2,60 € 8,20 €
<p style="text-align: center;"><u>FORFAITS</u></p> * 10 parties * 15 parties	70,00 € 97,50 €	71,50 € 99,50 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70632 -Fonction 4141 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 avril 2015

Fait à ROYAN, le 07 avril 2015
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO